

Séance publique du 05 mars 2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 18
Présents : 15
Absents : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation :
23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Sylvaine ALBERT, Mickael HERVOUET, Olivier ALBERTEAU, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Régis HAMY, Nathalie VOLPATO, Sylvère REMIGEREAU, Guillaume POIRON, Dominique VALTON, Samuel PITEL, Laëtitia BORTOT, Judith LE STER SCHWARZBARD, Asuman GUNEY

Absents : Sophie RIDEAU, Josiane BOSCHE, Romain RICHARD

Pouvoirs : Sophie RIDEAU à Fabien MANDIN, Josiane BOSCHE à Denis THIBAUD, Romain RICHARD à Nathalie VOLPATO

Secrétaire de séance : Mickaël HERVOUET

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- ☞ Approbation du précédent compte rendu
- ☞ Adhésions et participations 2026
- ☞ Vote des taux de taxes locales 2026
- ☞ Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 :
 - Budget Commune
 - Budget annexe Bourg Brelandière
 - Budget annexe Pôle commercial
- ☞ Affectation des résultats 2025 :
 - Budget Commune
 - Budget annexe Bourg Brelandière
 - Budget annexe Pôle commercial
- ☞ Vote des Budgets Primitifs 2026 :
 - Budget Commune
 - Budget annexe Bourg Brelandière
 - Budget annexe Pôle commercial
- ☞ Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- ☞ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire

Monsieur Mickaël HERVOUET est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 08 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

DCM-2026-09_Adhésions et cotisations 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Chaque année, il convient de procéder au vote des adhésions et cotisations aux différents organismes. Il est proposé de voter les montants suivants au titre de 2026 :

ASSOCIATION OU ORGANISME	MONTANT 2026 EN €
AMF 44	641,13
Animation Sportive Départementale (ASD)	2 211,65
Association des Maires du Vignoble nantais	22,00
Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)	288,00
Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)	140,00

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les adhésions et cotisations 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au budget principal 2026.

DCM-2026-10_Vote des taux de taxes locales directes

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 1636-B du Code Général des Impôts, le Conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux :

- Celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (en effet, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales)

En 2026, les bases des impôts locaux seront automatiquement augmentées de 0,8 % :

Type de taxe locale	base 2025	base 2026 (base 2025*0,8%)
Foncier bâti	1 511 262	1 523 352
Foncier non bâti	116 853	117 788
Taxe d'habitation	27 561	27 781

Ce taux, plus faible que les années précédentes (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024, +1,7% en 2025) s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Au regard de la hausse des dépenses communales (énergie, ressources humaines, entretien des bâtiments et espaces verts...), et de la diminution des recettes, il est proposé de faire évoluer cette nouvelle base de 3%.

Type de taxe locale	Rappel taux 2025	
Foncier bâti	39,84%	41,04%
Foncier non bâti	63,82%	65,73%
Taxe d'habitation	20,04%	20,64%

DELIBERATION

VU l'article 1379 du Code général des impôts ;

VU l'article 1407 et suivants du code général des impôts ;

VU les articles 1639 A et 1636 B ;

VU les articles 1636 B sexies et suivants du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire évoluer les taux des taxes locales directes 2026 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,04%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,73%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,64%

RELEVÉ DES ECHANGES

L'évolution des bases est fixée annuellement par l'Etat en fonction de l'inflation. La commune est dans l'attente de l'état 1259 indiquant les bases définitives 2026.

Denis THIBAUD précise que la taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

L'évolution des taux des bases a permis à la commune de collecter 250 000€ supplémentaires entre 2022 et 2025. Si elle n'avait pas été réalisée, la commune ne serait pas en capacité de rembourser ses emprunts aujourd'hui.

DCM-2026-11_ Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) Budget principal Commune

EXPOSE DES MOTIFS

Le CFU soumis au vote de l'assemblée délibérante constitue le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

Le Budget Primitif, les décisions modificatives et l'exécution budgétaire 2025 du budget principal Commune sont présentés. Ils se résument ainsi :

Budget	Section	Résultat de clôture au 31/12/2024	Affectation des résultats 2024	Résultat de l'année 2025	Résultat de clôture au 31/12/2025 (résultats 2024 + résultats 2025)
COMMUNE	Investissement	334 763,87	334 763,87	-254 963,15	79 800,72
	Fonctionnement	290 390,29	150 000,00	169 309,86	319 309,86
	Total	625 154,16	484 763,87	-85 653,29	399 110,58

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 044-214401655-20260320-PV_CM_20260305-DE

M. Denis THIBAUD, Maire, s'est retiré de l'assemblée lors du vote du Compte Financier Unique. Mme Nathalie VOLPATO, 4^{ème} Adjointe et Adjointe aux finances, a assuré la présidence pendant cette période.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°2021/42 du 7 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Considérant que le CFU du budget principal met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les résultats du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Saint Hilaire de Clisson ;

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2025, s'élevant à +70 000€ en recette d'investissement et - 5 041,97€ en dépenses d'investissement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Budget	Section	Résultat de clôture au 31/12/2024	Affectation des résultats 2024	Résultat de l'année 2025	Résultat de clôture au 31/12/2025 (résultats 2024 + résultats 2025)
COMMUNE	Investissement	334 763,87	334 763,87	-254 963,15	79 800,72
	Fonctionnement	290 390,29	150 000,00	169 309,86	319 309,86
	Total	625 154,16	484 763,87	-85 653,29	399 110,58

- **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RELEVÉ DES ECHANGES

Denis THIBAUD précise que le résultat de l'exercice se calcule sans les reports de l'année N-1. Ces reports viennent s'ajouter dans un second temps afin de déterminer le résultat à affecter.

Les dépenses RH ont augmenté du fait de 3 arrêts de longue durée, rémunérés à temps plein sur l'année, et nécessitant des remplacements en parallèle. L'assurance statutaire vient compenser une partie, mais pas la totalité.

DCM-2026-12_ Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) Budget annexe BOURG BRELANDIERE

EXPOSE DES MOTIFS

Le CFU soumis au vote de l'assemblée délibérante est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année N-1.

Le budget primitif, les décisions modificatives et l'exécution budgétaire 2025 du budget annexe Bourg Brelandière sont présentés.

DELIBERATION

M. Denis THIBAUD, Maire, s'est retiré de l'assemblée lors du vote du Compte Financier Unique. Mme Nathalie VOLPATO, 4^{ème} Adjointe et Adjointe aux finances, a assuré la présidence pendant cette période.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°2021/42 du 7 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Considérant les résultats du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe Bourg Brelandière ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Bourg Brelandière, lequel peut se résumer ainsi :

Budget	Section	Résultat de clôture au 31/12/2024	Affectation des résultats 2024	Résultat de l'année 2025	Résultat de clôture au 31/12/2025 (résultats 2024 + résultats 2025)
BOURG BRELANDIERE	Investissement	-264 669,26	-264 669,26	-108 838,17	-373 507,43
	Fonctionnement	195 487,98	195 487,98	0,62	195 488,60
	Total	-69 181,28	-69 181,28	-108 837,55	-178 018,83

- **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RELEVÉ DES ECHANGES

Denis THIBAUD explique que ce budget n'est pas toujours très lisible car construit à partir des écritures de stocks.

DCM-2026-13_ Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
Budget annexe POLE COMMERCIAL

EXPOSE DES MOTIFS

Le CFU soumis au vote de l'assemblée délibérante constitue le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

Le Budget Primitif, les décisions modificatives et l'exécution budgétaire 2025 du budget annexe Pôle commercial sont présentés.

DELIBERATION

M. Denis THIBAUD, Maire, s'est retiré de l'assemblée lors du vote du Compte Financier Unique. Mme Nathalie VOLPATO, 4^{ème} Adjointe et Adjointe aux finances, a assuré la présidence pendant cette période.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Vu la délibération n°2021/42 du 7 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Considérant les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle commercial, commune de Saint Hilaire de Clisson ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 044-214401655-20260320-PV_CM_20260305-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle commercial, lequel se résume comme suit :

Budget	Section	Résultat de clôture au 31/12/2024	Affectation des résultats 2024	Résultat de l'année 2025	Résultat de clôture au 31/12/2025 (résultats 2024 + résultats 2025)
POLE COMMERCIAL	Investissement	-59 740,42	-59 740,42	7 899,08	-51 841,34
	Fonctionnement	2 157,35	0,00	112 177,17	112 177,17
	Total	-57 583,07	-59 740,42	120 076,25	60 335,83

- **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM-2026-14_ Affectation des résultats 2025 Budget principal COMMUNE

EXPOSE DES MOTIFS

Après le vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU), il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de 2025 pour l'exercice 2026. Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section d'investissement : +79 800,72 €

Section de fonctionnement : + 319 309,86 €

Il convient de noter que les restes à réaliser sur la section d'investissement s'élèvent à + 64 958,03 €, notamment du fait du retard de versement du solde de la subvention de l'Etat pour la renaturation du site du Parc du Bois ;

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées au 31 décembre 2025

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créancier	Justification	Montant de la dépense
21538	Remplacement mât et lanterne suite sinistre route de Clisson	EIFPAGE ENERGIE	Devis 20250624-001-027 du 24/06/2025	3 231,97 €
2158	Fabrication d'un volet pour le rangement des clés	HF MENUISERIE	Devis n° 1426 du 14/10/25	270,00 €
21316	Sacré en granit - croix du cimetière	ARNAUD POMPES FUNEBRES	Commande n° 27202556 du 17/03/2025	1 540,00 €
			TOTAL	5 041,97 €

Recettes d'investissement n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre 2025

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification (1)	Montant de la recette
13461	DETR Parc du bois	PREFECTURE 44	Arrêté du 07/07/2021	70 000,00 €
			TOTAL	70 000,00 €

Cette recette, attendue au printemps 2026, diminue d'autant le besoin d'autofinancement sur l'exercice 2026.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-1 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'affectation et de la reprise des résultats mentionnés précédemment comme suit :

Budget commune :

A la section d'investissement en recettes :	+ 79 800,72 € à l'article 001
A la section d'investissement en recettes :	+ 171 309,86 € à l'article 1068
A la section fonctionnement en recettes :	+ 148 000.00 € à l'article 002

**DCM-2026-15 _ Affectation des résultats 2025
Budget annexe BOURG BRELANDIERE**

EXPOSE DES MOTIFS

Après le vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU), il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de 2025 pour l'exercice 2026. Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE BOURG BRELANDIERE

Section d'investissement : - 373 507.43 €

Section de fonctionnement : 195 488.60 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-1 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 (CFU) présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'affectation et de la reprise des résultats mentionnés précédemment comme suit :

Budget Lotissement Aménagement zones Centre Bourg et Brelandière :

A la section d'investissement en dépenses :	- 373 507.43 € à l'article 001
A la section de fonctionnement en recettes :	195 488.60 € à l'article 002

**DCM-2026-16 _ Affectation des résultats 2025
Budget annexe POLE COMMERCIAL**

EXPOSE DES MOTIFS

Après le vote du Compte Financier Unique (CFU), il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de 2025 pour l'exercice 2026. Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL

Section d'investissement : - 51 841,34 €

Section de fonctionnement : + 112 177,17 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-1 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'affectation et de la reprise des résultats mentionnés précédemment comme suit :

Budget Pôle commercial avec logements :

A la section d'investissement en dépenses :	- 51 841,34 € à l'article 001
A la section d'investissement en recettes :	+ 88 700,00 € à l'article 1068
A la section fonctionnement en recettes :	+ 23 477,17 € à l'article 002

DCM-2026-17_ Vote du Budget Primitif 2026 Budget principal COMMUNE

EXPOSE DES MOTIFS

Après s'être fait présenter le CFU 2025 et avoir décidé de l'affectation des résultats, le Conseil Municipal est amené à voter le Budget Primitif 2026 au niveau des chapitres pour les deux sections, à l'exception des crédits des subventions (section de fonctionnement), obligatoirement spécialisés.
Le projet de budget est présenté au Conseil municipal.

Dépenses

Ces prévisions budgétaires incluent les charges afférentes aux grands projets communaux pour 2026 :

- ✓ Le programme d'aménagement porté par le bailleur social Podeliha, comprenant la construction de 19 logements sociaux en cœur de bourg, ainsi que la viabilisation de 12 petits terrains à bâtir, démarrera en 2026. La commune engagera en parallèle les travaux pour la réfection complète de la voirie de la rue de la Vendée et de la rue de l'ancienne mairie. Cette réfection inclura l'effacement des réseaux
- ✓ En termes de transition écologique, la commune poursuit son engagement dans le développement des mobilités douces. Seront ainsi créées :
 - Une liaison douce pour relier en toute sécurité les villages de La Palaise et du Chêne Pineau au centre-bourg de la commune, sans devoir passer par la route départementale 58, très accidentogène ;
 - Une liaison douce prolongeant la piste cyclable qui rejoint la gare de Clisson de façon à pouvoir circuler jusqu'au centre bourg ;

Par ailleurs, un travail est en cours avec l'école et les parents d'élèves pour réaliser une végétalisation de la cour de l'école publique. Enfin, une rénovation de la salle de la Noue inclura un volet énergétique.

- ✓ Dans le cadre de l'extension du cimetière, plusieurs investissements sont prévus : construction d'un mur d'enceinte pour la nouvelle zone, avec ouverture du mur existant, exhumations des corps pour les concessions déclarées en état d'abandon et achat de nouvelles cavurnes.
- ✓ La commune a publié un marché pour l'agrandissement et la rénovation de l'espace cuisine du restaurant scolaire, qui ne répond plus aux normes, notamment en termes de marche en avant. L'Avant-Projet Définitif sera établi d'ici la fin de l'année, de façon à pouvoir enchaîner sur les travaux et solliciter une subvention de l'Etat pour 2027.

- ✓ Par ailleurs, en 2026, la commune sécurisera le village de La Maissonneuve par des ralentisseurs.
- ✓ Enfin, la commune procédera à l'aménagement transitoire du parking de la Vergnaie, dans le cadre de la construction du futur Pôle santé, projet immobilier porté par les professionnels paramédicaux.
- Concernant les travaux dans les bâtiments :
 - Bâtiment le plus ancien d'accueil périscolaire : plusieurs huisseries sont à changer, et des rideaux ignifugés sont à installer. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au printemps.
 - Des vestiaires seront aménagés au sein du Service technique
 - La chaudière du bâtiment mis à disposition de l'association « L'Art du bois » a dû être changée

Recettes

En parallèle, la Commune a déposé une demande de fonds de concours communautaire auprès de Clisson Sèvre Maine Agglo d'un montant de 8 878.13 € HT, correspondant à la moitié des dépenses d'aménagement du chemin cyclable au village de La Palaise.

Une demande d'aide a été faite auprès du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) afin de réaménager l'accueil de la mairie.

En outre, ainsi que précisé plus haut, un dossier de subvention sera déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au printemps pour permettre de financer la rénovation de « l'ancien Calèche ».

Enfin, pour financer les importants travaux de voirie et d'effacement de réseaux rue de la Vendée et rue de l'ancienne mairie, la commune aura recours à un emprunt au cours de l'année 2026, d'un montant prévisionnel de 150 000.00€.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Considérant le travail de la Commission finances réunie les 11 décembre 2025 et 12 janvier 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ARRETE ET APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du budget principal Commune, qui s'équilibre comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 885 000.00 €	1 885 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	775 000.00 €	775 000.00 €

BP 2026 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 044-214401655-20260320-PV_CM_20260305-DE



RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2026
13	Subventions d'Investissement	70 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 958,04
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00
Total recettes d'investissement		219 958,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	221 330,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	21 000,00
41	Opérations patrimoniales	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
Total recettes financières		242 330,00
Total recettes réelles d'investissement		462 288,04
21	Virement de la section de fonctionnement	228 000,00
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	4 911,24
Total des recettes d'ordre d'investissement		232 911,24
001	Résultat investissement reporté	79 800,72
Total		775 000,00

Dépenses d'investissement		BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	472 088,76
23	Immobilisations en cours	146 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total dépenses d'équipement		638 088,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	132 000,00
Total dépenses financières		132 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		770 088,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 911,24
041	Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL		775 000,00

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2026
013	Atténuation de charges	22 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	55 000,00
731	Fiscalité locale	870 500,00
74	Dotations et participations	604 500,00
75	Autres produits de gestion courante	35 088,76
Total recettes de gestion courante		1 732 088,76
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 732 088,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 911,24
Total recettes réelles de fonctionnement		1 737 000,00
001	Excédent de fonctionnement reporté N-1	148 000,00
TOTAL		1 885 000,00

Dépenses de fonctionnement		BP 2026
011	Charges à caractère général	504 520,76
012	Charges de personnel	885 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	248 088,00
Total dépenses de gestion courante		1 638 588,76
66	Charges financières	12 000,00
67	Charges spécifiques	1 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		1 652 088,76
023	Virement à la section d'investissement	228 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 911,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		232 911,24
TOTAL		1 885 000,00

RELEVÉ DES ECHANGES

Concernant les vestiaires du Service technique, Denis THIBAUD explique qu'aujourd'hui il n'y en a pas à l'atelier. Cet aménagement répond aux préconisations de la médecine du travail, venue visiter les locaux techniques et administratifs fin 2024.

Il précise que, comme les années précédentes, le budget primitif a été établi avec prudence sur les recettes et maîtrise des dépenses.

Les 228 000 € prévus à la ligne 023 constituent le résultat prévisionnel à fin 2026 (écart entre les recettes et les dépenses de l'année).

Le chapitre 74 correspond aux dotations de l'Etat : DGF, DSR, droits de péréquation...

DCM-2026-18_ Vote du Budget Primitif Budget annexe BOURG BRELANDIERE

EXPOSE DES MOTIFS

Après s'être fait présenter le CFU 2025 et avoir décidé de l'affectation des résultats, le Conseil Municipal est amené à voter le Budget Primitif 2026 au niveau des chapitres pour les deux sections, à l'exception des crédits des subventions (section de fonctionnement), obligatoirement spécialisés.

Le projet de budget annexe Bourg Brelandière est présenté au Conseil municipal. Il s'équilibre comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 075 472.62 €	1 075 472.62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 273 099.57 €	1 273 099.57 €

Il est essentiellement constitué des variations de stocks.

Un emprunt permettra de financer les travaux d'aménagement, lorsque les études environnementales, préalables à tout aménagement, auront été approuvées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **ARRETE ET APPROUVE** le Budget primitif 2026 du budget annexe BOURG BRELANDIERE, qui s'équilibre comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 075 472.62 €	1 075 472.62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 273 099.57 €	1 273 099.57 €

BP 2026 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CENTRE BOURG BRELANDIERE INVESTISSEMENT

Dépenses	PROGRAMMES	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	373 507,43
16	Emprunt	31 743,66
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	867 848,48
	TOTAL	1 273 099,57

Recettes	PROGRAMMES	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	195 488,60
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	765 713,94
16	Emprunt	311 897,03
	TOTAL	1 273 099,57

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

Berger
Leysault

ID : 044-214401655-20260320-PV_CM_20260305-DE

Dépenses	COMPTE D'EXPLOITATION	
011	Charges à caractère général	97 000,00
023	Virement à la section d'investissement	195 488,60
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	765 713,94
043	Opérations d'ordre à l'int. de la section de fonct.	12 134,54
65	Autres charges de gestion courante	1,00
66	Charges financières	5 134,54
	TOTAL	1 075 472,62

Recettes	COMPTE D'EXPLOITATION	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	195 488,60
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	867 848,48
043	Opérations d'ordre à l'int. de la section de fonct.	12 134,54
70	Vente de produits	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00
	TOTAL	1 075 472,62

DCM-2026-19_Vote du Budget Primitif 2026 Budget annexe POLE COMMERCIAL

EXPOSE DES MOTIFS

Après s'être fait présenter le CFU 2025 et avoir décidé de l'affectation des résultats, le Conseil Municipal est amené à voter le Budget Primitif 2026 au niveau des chapitres pour les deux sections.
Le projet de budget est présenté au Conseil municipal.

Il est présenté en suréquilibre au niveau de la section de fonctionnement. En effet, pour répondre à l'obligation de sincérité des dépenses publiques, les dépenses de cette section ne seront pas à hauteur des recettes, composées des loyers et du résultat de l'année précédente reporté.

Par ailleurs, le reversement de 41 040,38 € en décembre 2025, au titre du FCTVA (dépenses d'investissement des logements) permet au budget annexe du Pôle commercial d'être à l'équilibre, sans subvention du Budget principal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présenté à l'assemblée ;

Vu les résultats 2024 reportés et les résultats cumulés 2025 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ARRETE ET APPROUVE** le Budget primitif 2026 du budget annexe Pôle commercial comme suit :

POLE COMMERCIAL AVEC LOGEMENTS

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 000,00 €	56 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	88 700,00 €	88 700,00 €

BP 2026 - BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL AVEC LOGEMENTS INVESTISSEMENT

Dépenses	PROGRAMMES	BP 2026
001	Solde d'exécution section invest reporté	51 841,34
16	Emprunt	36 858,66
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL	88 700,00

Recettes	PROGRAMMES	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	88 700,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunt	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	TOTAL	88 700,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	COMPTE D'EXPLOITATION	BP 2026
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00
011	Charges à caractère général	11 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00
66	Charges financières	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	TOTAL	29 000,00

Recettes	COMPTE D'EXPLOITATION	BP 2026
2	Résultat de fonctionnement reporté	23 477,17
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 522,83
	TOTAL	56 000,00

DCM-2026-20_Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature M57**EXPOSE DES MOTIFS**

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à son représentant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la nécessité d'assurer dans des conditions adaptées la transition de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote des budgets 2026 Commune, Bourg Brélandière et Pôle commercial.
- **PRECISE** que le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

DCM-2026-21 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la mise aux normes de la partie cuisine du restaurant scolaire

EXPOSE DES MOTIFS

Consciente des enjeux du maintien d'une restauration scolaire de qualité, la commune souhaite agrandir et mettre aux normes la partie cuisine du restaurant scolaire. A ce titre, et en s'appuyant sur les orientations d'une étude de faisabilité réalisée fin 2025, elle a lancé une procédure adaptée (MAPA) pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes de la partie cuisine du restaurant scolaire.

Conformément au règlement de consultation, les offres ont été analysées au regard des critères d'attribution suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %

À l'issue de l'analyse des offres et des auditions réalisées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 05 mars 2026, il est proposé de retenir le groupement ARCHI URBA DÉCO, représenté par Monsieur Francis Mercier.

Cette offre répond aux besoins de la collectivité et présente le meilleur équilibre entre valeur technique et prix des prestations.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 93 900 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mission, il apparaît nécessaire de recourir à une compétence spécifique en ingénierie de cuisine professionnelle afin de garantir la conformité fonctionnelle et réglementaire du projet d'extension et de mise aux normes du restaurant scolaire. Cette prestation complémentaire, proposée dans l'offre du titulaire, s'élève à 16 400 € HT.

DELIBERATION

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure adaptée (MAPA) lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes de la partie cuisine du restaurant scolaire ;

Vu le règlement de consultation et le cahier des charges ;

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par les services ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 mars 2026 ;

Le Conseil municipal,**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCHI URBA DECO, représenté par M. Francis Mercier, pour un montant de 93 900 € HT ;
- **APPROUVE** l'intégration de la prestation complémentaire de BET cuisine proposée par le titulaire, pour un montant de 16 400 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente.

RELEVÉ DES ECHANGES

Denis THIBAUD explique que 6 dossiers ont été déposés. Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a souhaité auditionner les trois premiers candidats. L'audition a confirmé la note initiale. Sylvère REMIGEREAU précise les auditions et les écarts entre les différents groupements.

Fin du Conseil : 20h20

INFORMATIONS**Navette Saint Hilaire de Clisson / Clisson / Gorges**

Dominique VALTON informe que la navette Saint Hilaire de Clisson-Clisson sera pérennisée à partir du 31 août 2026.

Denis THIBAUD explique que l'enquête auprès de la population a été très importante pour ajuster la proposition en septembre.

La majorité des trajets porte sur la liaison Mairie de St Hilaire – Gare de Clisson.

Lorsque les arrêts seront définitifs, des aménagements seront réalisés.

Fonds de concours

Le Conseil communautaire a validé l'attribution du fonds de concours pour la liaison douce La Palaise/Chêne Pineau. La moitié des dépenses sera donc subventionnée par l'agglomération.

Monsieur THIBAUD remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur implication durant ce mandat. Il rappelle que le premier conseil municipal du mandat a commencé avec des masques (période COVID). Il exprime que le mandat a été très agréable et que de belles choses ont été faites avec toute l'équipe. Il regrette que les projets n'aient pas toujours avancé comme souhaité.

Fin des échanges : 20h30

Le secrétaire de séance
Mickaël HERVOUET



Le Maire
Denis THIBAUD

